

SIÉML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

ENEDIS



Convention transition énergétique

2024-2027

Contexte et bilan de la convention 2020-2023

→ Issu du nouveau cadre contractuel défini en 2019

→ Trois axes de travail prioritaires 2020-2023 :

1. Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique (passage de l'hiver...);
2. Intégration des énergies renouvelables (expérimentation Hespul-Enedis-Siéml...);
3. Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages (SDIRVE, BouSoLe...).

→ Une recommandation formulée par la CRC en 2023 :

La chambre régionale des comptes a recommandé au syndicat de « *se rapprocher d'Enedis pour élaborer une convention transition énergétique comportant des objectifs à la hauteur des enjeux, associés à des indicateurs précis et des moyens identifiés* ».



Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un périmètre de partenariat élargi

Approfondissement des axes et actions déjà engagés sur la première période :

1. La maîtrise de la consommation et de la pointe électrique ;
2. L'intégration des énergies renouvelables ;
3. Le développement vertueux et cohérent des nouveaux usages.

Elargissement de la coopération sur quatre autres thématiques prioritaires :

4. La planification énergétique et la prospective énergétique ;
5. Le bilan carbone de la concession ;
6. La lutte contre la précarité énergétique ;
7. Les opportunités d'expérimentations.



Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un plan d'actions plus opérationnel

20 actions identifiées pour la période 2024-2027

Structuration des actions : pour chacune, définition d'un périmètre, d'un objectif, de sous-actions et jalons nécessaires, d'indicateurs de suivi et de réalisation

→ Un pilotage du partenariat renforcé

Comité de pilotage : se réunit une fois par an et valide le plan d'action annuel

Comité opérationnel : met en place le plan d'actions, rédige les fiches-actions et organise les GT

Fiches-actions : modèle disponible en annexe 5 pour cadrer le partenariat et disposer d'outils de suivi et de reporting pour chaque GT

Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un premier programme annuel pour 2024

AXE 1 – Planification énergétique et prospective énergétique	1. Favoriser la connaissance et l'appropriation des politiques énergétiques nationales et locales
AXE 2 – Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique	2. Poursuivre les actions de maîtrise des consommations du parc EPu 3. Renforcer les actions de MDE et de rénovation énergétique
AXE 3 – Intégration des EnR	4. Réaliser un bilan partagé de l'expérimentation Enedis-Siéml-Hespul 5. Construire un tableau de bord partagé des EnR 6. Renforcer l'accompagnement du Siéml sur le raccordement EnR
AXE 4 – Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages	7. Accompagner le développement de la mobilité électrique 8. Partage des analyses d'impacts de la recharge en résidentiel collectif 9. Suivi des expérimentations liées aux nouveaux usages
AXE 5 – Bilan carbone	10. Calculer le bilan carbone de la concession départementale (chantier)
AXE 6 – Lutte contre la précarité énergétique	11. Partager le diagnostic précarité énergétique en lien avec l'étude AURA

SIÉML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

ENEDIS



ANNEXES

Convention transition énergétique 2024-2027

Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un premier programme annuel pour 2024

Libellé de l'action	Objectif	Attendu pour 2024
AXE 1 – Planification et prospective énergétique		
Favoriser la connaissance et l'appropriation des politiques énergétiques nationales et locales	Disposer d'une vision partagée sur les scénarios prospectifs identifiés et leurs impacts sur le territoire en matière de transition énergétique (vision globale nationale, régionale, voire départementale).	<ul style="list-style-type: none"> › Organisation d'une réunion de partage des scénarii prospectifs Enedis et Siéml et des plans d'adaptation au changement climatique ; › Construction d'actions communes de communication et de pédagogie sur l'électrification des usages et les impacts sur le réseau, notamment le S3RENr et les conférences départementales « loi NOME ».
AXE 2 – Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique		
Poursuivre les actions de maîtrise des consommations du parc d'éclairage public	Poursuivre la sensibilisation auprès des collectivités sur les économies d'énergies pouvant être réalisées via des actions sur le parc d'éclairage public.	<ul style="list-style-type: none"> › Diffusion du plan d'actions de baisse des consommations du parc d'éclairage public du Siéml ; › Coordination des actions entreprises dans le cadre des campagnes d'optimisation des puissances souscrites auprès des collectivités.
Renforcer les actions de maîtrise des consommations et de rénovation énergétique	Renforcer la coopération entre le gestionnaire de réseau et l'autorité concédante pour identifier les données et/ou outils dont pourraient avoir besoin les services opérationnels du Siéml (notamment les conseillers en énergie) dans le cadre de l'établissement de leurs bilans énergétiques et de leurs préconisations en matière de maîtrise des consommations et de rénovation énergétique auprès des collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> › Organisation d'une réunion de partage sur le fonctionnement des équipes, les outils à disposition et donnés et/ou outils utiles pour aller plus loin.

Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un premier programme annuel pour 2024

AXE 3 – Intégration des énergies renouvelables		
Réaliser un bilan partagé de l'expérimentation Enedis-Siéml-Hespul sur le raccordement groupé des producteurs d'énergie photovoltaïque	Dresser un bilan de l'expérimentation nationale engagée lors de la précédente convention	› Présentation du bilan de l'expérimentation en comité de pilotage.
Construire un tableau de bord partagé des énergies renouvelables (EnR)	Disposer d'un état des lieux partagé à la maille de la concession des productions, et autres indicateurs EnR à définir pouvant être partagés, et suivre l'évolution de ces indicateurs, en lien avec les de l'autorité concédante	› Organisation d'une réunion de travail pour identifier les données partageables et indicateurs utiles ; › Partage des données identifiées à intervalles réguliers en comité de pilotage.
Renforcer l'accompagnement du Siéml auprès des collectivités en matière de raccordement EnR	Le Siéml réalise des notes d'opportunité pour la réalisation d'installation photovoltaïque sur le patrimoine des collectivités. Il serait parfois utile de préciser l'enjeux sur le coût de raccordement.	› Organisation d'une réunion de partage des outils mis à disposition par Enedis et le Siéml aux collectivités (cartographie des capacités, simulateur de raccordement, cadastre solaire...).

Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un premier programme annuel pour 2024

AXE 4 – Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages		
Accompagner le développement de la mobilité électrique	Partage des connaissances et des visions entre le gestionnaire de réseau, l'autorité organisatrice de la mobilité et l'opérateur d'infrastructures, analyses croisées des données et des tableaux de bord de développement de la mobilité électrique sur le département, suivi du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) sur le département	<ul style="list-style-type: none"> › Disposer d'un interlocuteur dédié IRVE côté Enedis afin d'accompagner le développement de la mobilité électrique sur nos territoires et notamment le traitement des études de raccordements et les mises en service.
Partage des analyses des impacts du développement de la recharge en résidentiel collectif	Partage des analyses d'impacts réalisées par le concessionnaire concernant le développement de la recharge électrique en résidentiel collectif sur les réseaux de distribution publique d'électricité, afin notamment de mieux anticiper les coordinations éventuelles en matière de maîtrise d'ouvrage et d'améliorer la communication sur ce sujet à l'égard des collectivités et copropriétés.	<ul style="list-style-type: none"> › Inscription de ce sujet à l'ordre du jour d'une des réunions opérationnelles Enedis-Siéml de « coordination maîtrise d'ouvrage » afin de faire monter en connaissance et en compétence les équipes ; › Construction d'action(s) commune(s) de communication et de pédagogie à destination des collectivités et/ou des copropriétés (communication dédiée, animation en commune, visite de sites, atelier lors des réunions territoriales du Siéml, autre...).
Suivi des expérimentations liées aux nouveaux usages	Engager une veille active sur les expérimentations nationales pouvant être engagées sur les sujets d'innovation réseau et étudier toute opportunité de déploiement de solutions similaires et adaptées sur le territoire de la concession.	<ul style="list-style-type: none"> › Présentation d'un bilan de l'expérimentation de stockage par batteries mobiles en lien avec l'opérateur privé visant à répondre à la fois aux enjeux de continuité d'alimentation lors de travaux et de flexibilité du système électrique.

Orientation pour la convention 2024-2027

→ Un premier programme annuel pour 2024

AXE 5 – Bilan carbone		
Calculer le bilan carbone de la concession départementale	Engager une démarche commune permettant d'avancer sur une cible d'élaboration d'un bilan carbone de la concession en identifiant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées annuellement par l'activité du concessionnaire et de l'autorité concédante	<ul style="list-style-type: none"> › Partage des démarches en cours menées sur le bilan carbone des chantiers par le concessionnaire et par l'autorité concédante, au niveau bilan carbone ; › Identification des données nécessaires pour le calcul du bilan carbone de la concession départementale et examen de la faisabilité de la territorialisation des données du gestionnaire de réseau à intégrer dans le bilan carbone de l'autorité concédante (MOA chantiers).
AXE 6 – Lutte contre la précarité énergétique		
Renforcer les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique – Phase 1 : diagnostic	En lien avec l'étude sur la précarité portée par l'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA), établissement d'un diagnostic et d'une cartographie de la précarité énergétique sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> › Partage du diagnostic et des résultats de l'étude à l'échelle du Pôle métropolitain.